

L'infirmier(e) puériculteur(rice) (IPDE)



Est un(e) **professionnel(le) de santé spécialisé(e)** pour lequel la formation garantit un niveau d'expertise qui permet à le(la) puéricultrice(eur) de prendre soin des enfants, de la naissance à l'adolescence.



Propose, dans une approche globale des situations et à partir de la compétence d'observation, une réponse adaptée à leurs besoins de santé dans leur famille.



Participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.



Peut exercer dans les établissements de santé, médico-sociaux et les structures d'accueil de jeunes enfants



Collabore avec les autres professionnel(le)s du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif.



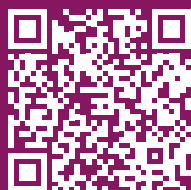
Possède des perspectives de carrière, notamment vers une spécialisation complémentaire de cadre de santé.

► Les lieux d'exercice

Les lieux **d'exercice possible de l'IPDE sont multiples.**

Il(elle) peut exercer dans les secteurs hospitaliers tels que maternité, pédiatrie, chirurgie pédiatrique, réanimation pédiatrique, néonatalogie, et service de spécialité.

Il(elle) peut aussi choisir le secteur extra-hospitalier : SSR, IME, PMI, pouponnière, mais également en EAJE où il(elle) occupera principalement des fonctions managériales...



Scanner ce QR Code pour retrouver toutes les **informations nécessaires à votre inscription** sur le site internet.



École de puériculteur(trice)



Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS)
2, rue des Rochambelles, 14000 Caen



02 31 56 82 00 (accueil PFRS)
02 31 56 83 24 (secrétariat de scolarité)



CHU Caen Normandie
CS 30001
14 033 Caen Cedex 9

UAI 0141721V

Découvrez nos offres d'emploi sur
<https://chu-caen.mstaff.co/offers>.

Nous serions ravis de vous offrir une opportunité
à la fin de votre formation.

Scannez ce QR code
pour voir
nos offres d'emploi



**Votre futur emploi
vous attend !**



CHU
CAEN NORMANDIE

www.chu-caen.fr



L'école de Puéricultrice(eur)
est certifiée QUALIOPi n°2022/98983.1

réalisation : serv. comm. CHU Caen



FORMATIONS PARAMÉDICALES



École de puériculteur(trice)

L'infirmier(ère) puériculteur(rice),
une profession de cœur.

Date de rentrée : **8 septembre 2025**

CHU
CAEN NORMANDIE

L'entrée en formation



25 étudiants

par promotion (1 formation par an).



L'entrée en école de puéricultrices se fait **après l'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier(e) ou un diplôme d'État de sage-femme.**



Gratuité de la formation pour les candidats éligibles aux règles de financement du coût pédagogique de la Région Normandie : les personnes en poursuite de scolarité, les demandeurs d'emploi sans emploi, les personnes en emploi précaire, les personnes inscrites dans le cadre du « dispositifs démissionnaire » de transition Pro.

Le concours d'admission

L'inscription au concours est de 100 euros.

► **L'entrée en formation s'effectue après réussite au concours d'admission :**



Deux épreuves écrites et anonymes, d'une durée d'1h30 et notées sur 20 points chacune :

- Une **épreuve de connaissances infirmières** composé de QCM et de QROC.
- Une **épreuve de test psychotechniques**

Sont déclarés admissibles à l'oral, les candidats ayant obtenus au moins 20/40 au cumul des 2 épreuves



Une épreuve orale d'admission portant sur l'étude devant un jury composé de 3 personnes autour d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier, dont le sujet est tiré au sort par le candidat. Cette épreuve est notée sur 20.

Sont déclarés admis les candidats les mieux classés dans la limite des places disponibles et ayant obtenu au moins 30 points sur 60 au cumul des 3 épreuves.



A retenir

Pour la rentrée 2025

- Date limite de **dépôt des dossiers** d'inscription : 06/01/2025
 - Date des **épreuves écrites d'admissibilité** : 06/02/2025
 - Affichage des **résultats épreuve admissibilité écrite** : 28/02/2025 à 12h (au plus tard)
 - Date de **l'épreuve orale d'admissibilité** : 25/03/2025
 - **Affichage des résultats** : 26/03/2025 à 12h
- La rentrée 2025 aura lieu le lundi 8 septembre.**

La formation

Selon l'arrêté du 12 décembre 1990, relatif à la scolarité, au diplôme d'état de puéricultrice et au fonctionnement des écoles.



12 mois de formation

soit un équivalent de 1 500 heures.

► Elle est organisée sur la base d'une **alternance pédagogique** entre :



La formation théorique (790 heures) s'organisant en 650 heures d'enseignement théorique et pratique et 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation.



La formation clinique (710 heures)
L'étudiant réalise 5 stages durant sa formation : maternité – néonatalogie – pédiatrie (ou service de spécialité) – PMI et établissement d'accueil de jeunes enfants.

Durant les 12 mois de formation, le nombre de congés annuels est fixé à 40 jours dont 20 jours ouvrés consécutifs en été.

Le projet pédagogique

Des valeurs

Respect, rigueur, responsabilité et l'écoute.

Des objectifs

- Former des professionnels autonomes, responsables et réflexifs.
- **Accompagner l'étudiant vers la réussite** tout en le considérant comme l'acteur de sa propre évolution.

Concrètement ce sont :

- Des méthodes pédagogiques axées sur l'apprentissage et l'acquisition de compétences.
- Développer des capacités d'observation, d'analyse, de synthèse et d'animation.
- Un suivi pédagogique du formateur orienté sur le développement personnel et professionnel de l'étudiant et en tenant compte du projet professionnel de l'étudiant.

Une équipe à vos côtés

- 1 directeur du Pôle de Formations Paramédicales.
- 1 responsable pédagogique des écoles de spécialités, adjoint à la direction.
- 2 puéricultrices cadres formatrices.
- 1 secrétaire des écoles de spécialités.

Rattachée au CHU Caen Normandie, l'école assure la formation des infirmières ou des sages-femmes souhaitant se spécialiser en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Puéricultrice.

L'école de puéricultrices de Caen

- Un enseignement théorique et clinique de **qualité**
- Une formation 100% en présentiel au sein d'une promotion à taille humaine
- Des **partenariats forts** : établissements de santé publics et privés, IREPS, enseignants universitaires
- Des **lieux de stages variés** sur les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, mais également la possibilité de réaliser son dernier stage de la formation (sur l'été) hors région.

